

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
COMMUNE

DE
MIETESHEIM



ARRETE COMMUNAL N° 19/2025

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le maire de la commune de MIETESHEIM,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1 et L.2212-2,
VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT que des travaux de mise en place d'une charpente avec camion-grue seront effectués du jeudi 18 septembre au mardi 23 septembre 2025 au début de la rue Cidou, au niveau de la maison 4 rue d'Engwiller, par l'entreprise de charpentes Baquet,

ARRETE

Art. 1

La rue Cidou sera barrée du jeudi 18 septembre au mardi 23 septembre, à l'intersection d'avec la rue d'Engwiller.

Art. 2

Les usagers et la desserte de l'ancienne usine Cidou transiteront par la rue de l'Ecole

Art. 2

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Reichshoffen/Niederbronn
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- L'entreprise qui réalise les travaux
- Archives de la commune

Fait à MIETESHEIM, le 18 septembre 2025
Le Maire, Jean-Marie OTT

